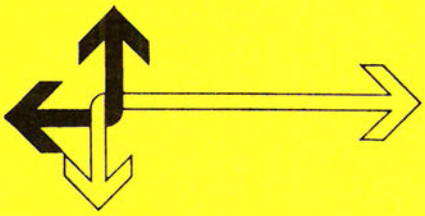
SCRABBLOPHILE

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION
SUISSE DE SCRABBLE®

Fédération suisse de SCRABBLE
Case postale 37
CH-1870 MONTHEY

Rédaction:
Liliane KAMMACHER
Chemin Champ-des-Noyers 2
CH-1212 GRAND-LANCY



STALDER VOYAGES SA
Av. de Cour 74
CH 1007 Lausanne
Tél. (021) 27.44.44

L'AGENCE NUMERO UN DES SCRABBLES

Entreprise générale d'électricité

Jean-François BONDAT

Maîtrise Fédérale
Concessionnaire des Services Industriels
et de l'Administration des Téléphones

51bis, rue du Village 1214 Vernier Tél. (022) 41 00 67 / 41 22 40

SCRABBLOPHILE

NUMÉRO **36** PARAÎT **11** FOIS PAR ANNÉE DÉCEMBRE 1985

★★★

VOTRE SOLUTION INFORMATIQUE GESTRONIC

- SOLUTIONS INTÉGRÉES EN SERVICE-BUREAU OU "CLÉ EN MAIN"
- CONSEIL EN INFORMATIQUE
  Logiciels et matériels
- MICRO-INFORMATIQUE
- VENTE DE MATÉRIELS
  Ordinateurs, micro PC, écrans imprimantes, etc...
- SERVICE DE MAINTENANCE TECHNIQUE

GESTRONIC

Société de service informatique Tél. (022) 42 71 50
Rue Jacques-Grosselin 25 Telex 428 584
1227 Carouge-Genève Filiale à Londres

ESCANEZ-PIANOS

Location neuf et occasion (déduction en cas d'achat) – Réparations – Accords
Location pianos à queue pour concert · **Occasions garanties 3 ans sous contrat**

ZIMMERMANN - FAZER - KEMBLE - MARSCHALL et ROSE
FÖRSTER - DIETMANN - SCHULZE POLLMANN -SOLTON-W.Germ.
YOUNG - CHANG - TOYO - BERGMAN et SOHN neufs, etc...

Pianos à queue dès 7000.— Epinettes dès 3950.—

Bernard Escanez, accordeur - technicien
Rue Vautier 2 - 1227 Carouge - Tél. 43 68 58
Au service du piano de Père en Fils depuis 1885

Schmidt-Flohr
Burger & Jacobi
BLÜTHNER
Schiedmayer
RAMEAU

JOURNEE INTERNATIONALE

Sondage de la Féd.Suisse pour la Féd.Internationale.

Avez-vous participé à cette journée ? ☐ oui ☐ non

en 1984 ☐ oui ☐ non arbitrage ☐ oui ☐ non
en 1985 ☐ oui ☐ non arbitrage ☐ oui ☐ non

Votre club a-t-il ouvert un centre ? en 1984 ☐ oui ☐ non
en 1985 ☐ oui ☐ non

Les joueurs de votre club (autorisés à jouer) fréquentent-ils régulièrement cette épreuve ? oui ☐ non ☐

	oui	non	
Est-ce- pour eux :	☐	☐	le plaisir de jouer une partie internationale
	☐	☐	jouer une partie technique
	☐	☐	l'occasion de se mesurer à d'autres
La partie est :	☐	☐	une partie réservée aux débutants
	☐	☐	une partie réservée aux initiés
	☐	☐	une partie ouverte à tous
Le dix-coups:	☐	☐	est une mise en condition
	☐	☐	est réservé aux débutants
	☐	☐	permet de parfaire sa technique de jeu

Les nouveaux joueurs : que pensent-ils de la partie :

oui	non		oui	non	
☐	☐	donne envie de continuer le scrabble	☐	☐	dégoûte du scrabble
☐	☐	très facile	☐	☐	facile
☐	☐	moyenne	☐	☐	difficile
☐	☐	très difficile	☐	☐	technique

Si elle est à nouveau proposée sous cette formule, ouvrirez-vous un centre en 1986 ? ☐ oui ☐ non

Y participerez-vous ? ☐ oui ☐ non

On parle de remplacer cette journée par un tournoi simultané (francophone) ouvert à tous les joueurs . Que pensez-vous de cette initiative ?

☐	oui	☐ non	elle est bonne
☐	"	☐ "	" " à tester
☐	"	☐ "	remplace judicieusement un tournoi international.

Y participerez-vous sous cette formule ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous d'autres suggestions à apporter à l'élaboration de cette journée?

.....

Comment remplacerez-vous une telle épreuve dite de propagande, si celle-ci ne doit plus être organisée par la F.I.S.F. ?

.....

Cette journée est-elle,àvotre avis, vraiment destinée à "faire de la propagande" pour le scrabble et permet-elle aux nouveaux joueurs d'avoir une juste vision de ce que sont les parties duplicate ? ☐ oui ☐ non

Remarques éventuelles : .....

.....

.....

.....

SCRABBLE CLUB SERVETTE le 6.11.85

DENORST				
AEIJOSU	DRONTES	H4		70
CEEILOR	JOUERAIS	5D	110	180
GILLTUU	ECOLIER	G8	74	254
GLU+EIRX	LUIT	H12	22	276
AABDENP	GLORIEUX	E3	68	344
APE+IOQV	BANDE	8A	30	374
QOI+ESU?	PAVE	I9	28	402
AAHKNUZ	BORIQUES	A8	122	524
AAUZ+EFP	KHAN	B6	38	562
AAUF+TEM	PRIEZ	14F	42	604
AE+EINRT *	FATUM	6J	36	640
GAABEET	TENTERAI	L6	68	708
AGE+AINR	BETA	J8	27	735
EORSTVY	MANGERAI	N6	62	797
T+ACFHUS	VOYERS	O1	67	864
UCHF+LEE	TAS	14L	37	901
CHE+NMSO	FLUET	15D	26	927
MENH+WI? *	COSY	3L	30	957
MEN?+MDL	WHIG	3B	34	991
	DES	F1	22	1013

* solo Falcoz

1. J.-M. Falcoz 1022
2. M. Bertrand 903
3. N. Budry 868

PARTIE TIREE PAR GLADYS THARIN

1	AEMMOTW				
2	WA + ECIKE	TOMME	H4	16	
3	WCEE + RNE	KAMI	6F	34	50
4	CER + NLHY	TWEEN	4H	28	78
5	AEEFGNX	LYNCHER	8	84	162
6	FNG + AASE	AXEE	15G	61	223
7	EOSSUUZ	FANAGES	K9	86	309
8	-- EEIFLOP	ASSEZ	12K	48	357
9	OP + IRSTU	FELIEZ	O7	54	411
10	EIMNOU ?	PUROTINS	10A	64	475
11	ACJLNUU	MUERIONS	C7	72	547
12	CUL + ARRT	JEUNA	14J	81	628
13	ARTR + EEI	CUL	J10	36	664
14	ADDIOTT	REPERAIT	A8	149	813
15	ADIT + QVV	DOT	F13	28	841
16	DQ + BDIOS	VIVAT	D4	30	871
17	DDQ + ALPH	BOIS	M1	27	898
18	DDLPQ + SU	BAH	1M	24	922
19	DDP + ENRU	QUELS	J2	47	969
20	DDENRU + I ?	PRE	N10	23	992
21	U + AEGLOT	DEDAIN	3A	25	1017
22	ELU + BR	GODAT	A1	24	1041
		BOUE	2L	21	1062

Tournoi de SERVETTE le samedi 16 novembre 1985

==*=

FEDERATION INTERNATIONALE
DE SCRABBLE FRANCOPHONE

MODIFICATIONS APPORTÉES
AU RÈGLEMENT INTERNATIONAL DU SCRABBLE "DUPLICATE"
(mise en vigueur : le 1er janvier 1986)

Novembre 1985.

Art. 1.3.5. Le texte suivant est ajouté juste avant le b), y compris la note 3 (bis).

" S'il le souhaite, le joueur peut également, à partir du deuxième
" coup et à n'importe quel coup, indiquer de manière alphanumérique
" la position du mot formé en se référant aux repères alphanumériques de
" la "grille type" (voir 6), repères qu'il a intérêt à porter sur sa grille
" de jeu. Sur le billet, tout mot formé placé horizontalement requiert une
" référence "lettre-chiffre(s)" [par exemple H 4] et tout mot formé placé
" verticalement une référence "chiffre(s)-lettre" [par exemple 12 G]. (3 bis)
" Si le joueur n'utilise que la référence alphanumérique, il suffit
" qu'il inscrive **EN ENTIER** le mot formé dans le sens, horizontal ou vertical,
" selon lequel il place ce mot sur la grille, et qu'il mentionne, en marge
" du mot inscrit, le symbole alphanumérique (dont les éléments lettre et
" chiffre(s) ou vice versa, sont à séparer soigneusement), symbole indiquant
" la localisation de la **PREMIÈRE** lettre du mot formé en fonction du sens
" horizontal ou vertical selon lequel le joueur l'a inscrit sur son billet,
" lequel sens est **IRRÉVOCABLE** en référence alphanumérique.
" Si le joueur utilise les deux modes de référence : lettres de
" raccord et indication alphanumérique, ce qu'il est autorisé à faire à
" n'importe quel coup, il suffit, du point de vue réglementaire (manquements
" éventuels), que l'un des deux soit correct.

" (3 bis) En 1986, année probatoire, les Fédérations nationales pourront
" consentir à ce que l'indication alphanumérique ne soit pas utilisée lors
" de certaines compétitions nationales à la condition, toutefois, que les
" organisateurs en fassent mention et/ou que le juge-arbitre en fasse
" préalablement l'annonce.

Commentaires

A partir du 1er janvier 1986, les joueurs pourront faire usage, pour autant qu'ils le souhaitent et que le juge-arbitre n'annonce pas avant le début de la partie sa non-application (possibilité prévue en 1986, année probatoire), d'un nouveau mode de référence du mot formé : l'indication alphanumérique. S'il en est ainsi, les joueurs pourront utiliser, à n'importe quel coup, l'un ou l'autre des modes de référence.

L'attention des joueurs et des arbitres est attirée sur les points suivants à propos de cette innovation :

a) comme dans le système des lettres de raccord, aucune référence (ni l'occurrence : le symbole alphanumérique) n'est exigée au 1er coup, les joueurs obtiendront toujours pour le mot formé le maximum de points possible;

b) en cas de mot prolongé, si le joueur ne choisit pas le système des lettres de raccord, il doit, en principe, écrire le mot formé en entier avec référence alphanumérique à la première lettre; toutefois, s'il n'a pas écrit ledit mot en entier, la validité de la référence s'appréciera sur la base des dispositions prévues dans le système des lettres de raccord (puisque le joueur peut utiliser les deux modes de référence);

c) l'indication "lettre-chiffre(s) ou "chiffre(s)-lettre" inversée (par exemple B 2 au lieu de 2 B) n'est pas assimilée à la véritable inversion "horizontal-vertical", compte tenu de ce que dans le mode d'indication alphanumérique le sens horizontal ou vertical (par rapport à la position normale du billet) du mot inscrit est irrévocable. Elle ne donne, dès lors, lieu qu'à un avertissement (voir plus loin);

d) en cas d'utilisation simultanée par le joueur des deux modes de référence pour un mot formé, il suffit que l'un des deux soit correct; d'autre part, si l'application d'un de ces modes entraîne la nullité et l'autre un ou des avertissements, le joueur ne se voit infliger que cette dernière sanction (voir plus loin);

e) il est souhaitable que les joueurs s'attachent à écrire très lisiblement le symbole alphanumérique et à bien séparer les éléments lettre et chiffre ou chiffre et lettre.

Art. 1.3.6. Le deuxième paragraphe est modifié comme suit :

" Le juge-arbitre annonce, ensuite, le mot représentant le
" meilleur total de points en s'efforçant de respecter, le cas échéant,
" l'indication phonétique donnée par le P.L.I.; il épelle le mot, y
" compris, s'il y a lieu, la lettre que le joker représente avec annonce,
" mais uniquement pour celle-ci, du "mot type" du tableau d'épellation.
" Enfin, il localise de manière alphanumérique le mot placé (voir 1.3.5.
" et 6); en cas ...

Commentaires.

L'introduction de la référence alphanumérique commande que le juge-arbitre indique le placement du mot affiché de cette manière. D'autre part, il convient de rappeler aux arbitres que l'annonce du "mot type" lors de l'épellation ne doit être faite que pour la lettre que représente le joker.

Art. 1.3.7. Le début du texte de l'article ainsi que la note de bas de page [5] sont modifiés de la façon suivante :

" Lors de la vérification des billets, un zéro est infligé au
" joueur n'ayant pas remis de billet, ayant remis un billet vierge,
" ayant levé ou remis plusieurs billets (5) ou sur le billet duquel
" le mot formé :
" a) ...

"(5) Dans les compétitions par paires, les règles sont les mêmes; la
" remise d'un billet par chacun des joueurs est notamment considérée
" comme une remise de plusieurs billets.
" D'autre part, lorsqu'un joueur en compétition individuelle ou
" les deux joueurs en compétition par paires arrivent en retard,
" tous les coups non joués sont comptés comme nuls.

Commentaires.

Les arbitres sont priés d'appliquer scrupuleusement ces règles. Il va de soi, toutefois, que si un joueur remet un billet avec solution auquel est accolé un billet sans solution, il n'y a pas de nullité.

Art. 1.3.7. L'alinéa d) est modifié de la manière suivante :

"d) n'est pas raccordé ou ne l'est que par une lettre au lieu de
" trois. Il en va de même s'il s'agit, en cas de prolongement d'un
" mot déjà placé, des lettres de ce mot qu'il suffit d'écrire
" (voir 1.3.5. a) (6);

Commentaires.

Le texte actuel est équivoque et peut être cause d'une interprétation erronée de la part des joueurs et arbitres inexpérimentés (texte : ... qui n'est pas indiqué en entier).

Art. 1.3.7. Un dernier paragraphe libellé comme suit est ajouté :

" Lorsqu'un joueur a utilisé les deux modes de référence : lettres
" de raccord et indication alphanumérique, si l'un de ceux-ci entraîne
" la nullité et l'autre un ou des avertissements, c'est cette dernière
" sanction qui est infligée.

Commentaires.

Voir commentaires sur la modification à l'article 1.3.5.

Art. 1.3.8. La dernière phrase du d) est modifiée de la manière suivante :

"d) ... Il en va de même s'il s'agit, en cas de prolongement d'un mot
" déjà placé, des lettres de ce mot qu'il suffit d'écrire (voir 1.3.5.a);

Commentaires.

Voir commentaires sur la modification à l'article 1.3.7. d).

Art. 1.3.8. Un alinéa e) est ajouté et le début du paragraphe qui suit est modifié de la manière suivante :

"e) indication "lettre-chiffre" ou "chiffre-lettre" inversée (par
" exemple B 2 au lieu de 2 B).
" Les manquements a), b), c) et e) donnent lieu à UN avertissement:
" le d) à DEUX avertissements.

Commentaires.

Voir commentaires sur la modification à l'article 1.3.5.

Art. 1.3.18 — Un nouvel article 1.3.18. est inséré, dont le texte est le suivant :

" En cas d'anomalie graphique non prévue par le présent règlement
" enoun particulier, si des lettres de raccord parasites figurent sur
" le billet remis par le joueur, le juge-arbitre, et lui seul, a la
" possibilité d'apprécier la validité du billet. Le joueur peut,
" toutefois, faire appel de la décision arbitrale dans les mêmes conditions
" que celles prévues à l'article 1.3.16.

Commentaires.

De plus en plus, surtout en France, des joueurs s'ingénient à compliquer la tâche des arbitres en garnissant leur billet de mentions superfétatoires, principalement des lettres de raccord parasites. Il s'impose d'armer le juge-arbitre et lui seul d'un pourvoir répressif (celui-ci ne peut être délégué aux assistants, lesquels auront à soumettre le billet litigieux au juge-arbitre) afin de mettre fin à ces comportements répréhensibles. Le joueur peut toutefois se pourvoir en appel contre la sanction éventuellement infligée.

Art. 1.3.19 — L'ancien article 1.3.18. devient 1.3.19.

*

* *

Art. 3.1.1. — Il convient d'ajouter à la liste des mots en -AL formant leur pluriel en -ALS :

" ... FLORÉAL, ..., ..., PRAIRIAL, ..., SIAL, ...,
" TAGAL, ... ainsi que ....., GERMINAL,
" ces cinq derniers acceptant toutefois comme adjectifs
" le pluriel en -AUX.

Commentaires.

SIAL et TAGAL redeviennent variables au P.L.I. en 1986. Par ailleurs, le pluriel de FLORÉAL, PRAIRIAL et GERMINAL en -ALS est indiqué au P.L.I. 1986 et la F.I.S.F. a décidé d'accepter le pluriel des mois d'un calendrier quelconque (voir 3.2.1. d)

Art. 3.1.3. — L'article est modifié de la manière suivante :

" Les mots en -AU forment leur pluriel en -AUX, sauf (pluriel en
" -AUS) : LANDAU, SARRAU et UNAU.

Commentaires.

Seul le pluriel en -S de SARRAU est désormais admis, ce mot étant d'origine allemande.

Art. 3.1.5. Est supprimé de l'article ce qui suit :

; celui de GENT : GENS;

Commentaires.

D'après le P.L.I. 1986, GENT n. f. s'emploie seulement au singulier. En conséquence, la mention précitée est supprimée et le mot GENT ajouté au 3.2.1. g)

Art. 3.2.1 a) Sont supprimés de la liste des mots réputés singuliers :

SIAL et TAGAL

Commentaires

Les mots SIAL et TAGAL ne sont plus réputés singuliers et deviennent variables au P.L.I. 1986 (voir plus haut).

Art. 3.2.1. d) Sont supprimés au d), les mots :

" ...et les mois d'un calendrier quelconque (comme RAMADĀN) ...

et le mot "GERMINAL" est remplacé, dans la parenthèse, par le mot :

" ....., SOL, ...);

Commentaires.

Les mois d'un calendrier quelconque peuvent désormais se mettre au pluriel (par exemple : JUINS, NIVÔSES, FLORÉALS, RAMADĀNS)

Art. 3.2.1. g) Est ajouté au g) entre FOL et KITSCH, le mot :

..., GENT, ...

Commentaires.

Voir modification à l'article 3.1.5.

Art. 3.2.2 Est ajouté aux mots variables avant KLEIGH :

BOP, ...

Commentaires.

Le P.L.I. 1986 donne BOP adj. et n. invariables. Toutefois, par décision de la F.I.S.F., BOP reste variable en tant que nom (des BOPS).

5. ADDITIF — Sont supprimés de l'ADDITIF (car entré au P.L.I. 1986) les mots suivants :

DEBÂCHER - v. tr. Enlever la bâche.
GRAPHITÉ - adj. Enduit de graphite.

6. GRILLE TYPE — Un point 6 est ajouté au Règlement international du Duplicate

Il est signalé aux Fédérations nationales que le Comité directeur de la F.I.S.F. a décidé de :

a) préparer la révision du texte de l'article 1.3.13., dont la rédaction actuelle est imparfaite;

b) revoir, avec l'aide des grammairiens de la Maison LAROUSSE, la liste des mots dont la graphie a été modifiée aux fins de voir si les graphies anciennes doivent être conservées (mots disparus) ou interdites.

A.II.- MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'EMPLOI AU P.L.I. 1986

EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 1986 CONFORMÉMENT AU R.I.

AUXQUELS, AUXQUELLES - pron.rel.pl. Entrée explicite au P.L.I. (Etaient déjà admis implicitement).
BRUNCHS - n.m.pl. Ajout du pluriel français à l'anglais BRUNCHES. (Déjà admis par le R.I.)
CHIER - v.tr. Introduction du sens transitif. (Mais CHIÉE n.f. existait déjà).
CHLAMYDIAE - n.f.pl. Ajout du pluriel latin au français CHLAMYDIAS, toujours admis en vertu du R.I.
CLASHS - n.m.pl. Ajout du pluriel français à l'anglais CLASHES. (Déjà admis par le R.I.).
DÉSENFLER - v.tr. Introduction du sens transitif.
ILS - pr.pers.pl. - Entrée explicite au P.L.I. (Etait déjà admis implicitement).
LESDITS, LESDITES - adj. Pluriel précisé au P.L.I. (Déjà précisé par le R.I.).
RÉAPPARAÎTRE - v.intr. Se conjugue aux temps composés avec l'auxiliaire ÊTRE ou AVOIR. (Déjà précisé par BESCHERELLE).
SIAL, S - n.m. Redevient variable; n'est plus nom singulier.
SMASHES - n.m.pl. Correction de la coquille SMAHES.
TAGAL, S - n.m. Redevient variable; n'est plus nom singulier.
TRÉMATER - v.tr. Introduction du sens transitif.

---

pentascrabble 36

(réf. PLI 86)

Le top doit être votre fil conducteur .

Tirages :
1. A A E G R R U
2. A I I L L O U
3. E I I L M N T
4. A E I L P R U
5. A A B R S T T — Total prévu : 441 pts

ATTENTION! NOUVEAUX MOTS

Dans SCRABBLOPHILE no.35 du mois dernier, je vous avais donné une liste des nouveaux mots 1986. Hélas, cette dernière n'était pas exhaustive. Voici les corrections qu'il faut y apporter après renseignements reçus de la Fédération Internationale .

Il faut rajouter :

A - AFFACTURAGE
APSARAS n.f.
AUTOCENTRE,E adj.
AUTOPUNITIVE

B - BONZERIE

C - CONCHYLICULTEUR, TRICE

D - DEBACHER v.t.(déjà admis add.)
DECAFEINEE adj.fém.
DELIAPLANE
DESTABILISANT
DETHEINEE adj.fém.
DRAYOIRE n.f.(sorti en 84)

G - GENTAMICINE n.f.
GRAPHITER v.t.

M - MARATHONIENNE (fém)
MINITEL n.m.
MOTARDE (fém de motard)
MYTILICULTRICE

O - ORDOVICIENNE (fém de Ordovicien)

P - PARDI (interj.)
PARDIEU "
PRECELLENCE n.f.
PRESTISSIMO - adv.
PRESTO (adv)

S - SERICICULTRICE

V - VICHYSTE adj. et n. m.

Y - YOGHOURT n.m. (ou YOGOURT
ou YAOURT)

* * * *

==========

La Fédération Internationale nous a fourni les listes des mots disparus au PLI de 1982 à 1986 et des mots NOUVEAUX de 1982 à 1986.

Si vous désirez ces deux listes très pratiques pour l'arbitrage vous pourrez les obtenir au prix de fr.s. 2,50 (photocopies) en écrivant à la rédaction de Scrabblophile ou lors du tournoi du 11 janvier à Petit-Lancy.

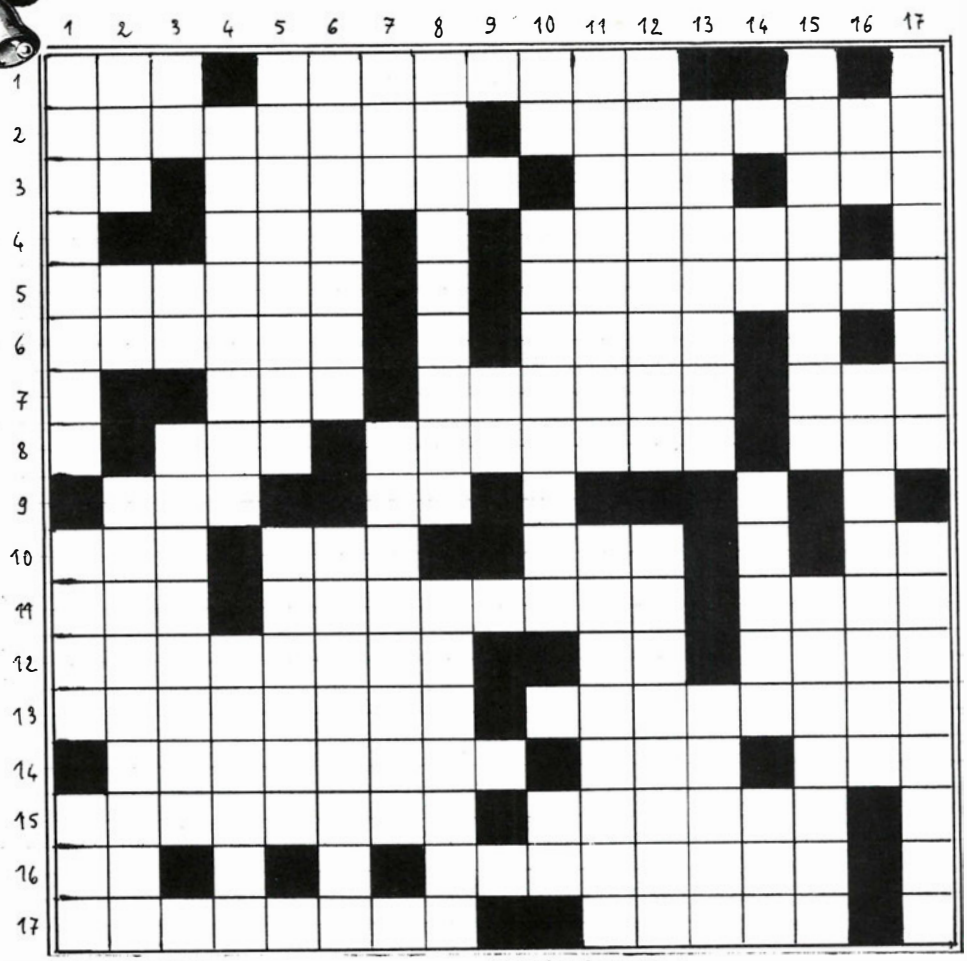
==========

A.III.- MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'EMPLOI DÉCRÉTÉES EN VERTU DU R.I. ET EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 1986

BOP, S - n.m. BOP reste variable malgré la mention d'invariabilité au P.L.I.
JANVIER, S ..., DÉCEMBRE, S ..., VENDÉMIAIRE, S ..., FRUCTIDOR, S et RAMADAN, S - noms de mois. Les noms de mois prennent le pluriel en S, même FLORÉAL, PRAIRIAL et GERMINAL. (Mais GERMINAUX est aussi valable comme adjectif).
PUÉE et PUÉES - p.p. Restent valables en vertu du 2.3.1. et du 3.4. du R.I., malgré la restriction du P.L.I.

N.B.- La mise au pluriel des noms de mois est une modification très importante.

Alain F. nous a composé un **ANACROISES GEANT**



Horizontalement :

1.- ADEIILTV
2.LLOSUUVV - CEEFGNRU
3.EILLTI
4.AEFIMN (+1)
5.DIMOSU -ACEENOST
6.EEILOS(+1) - CEIR(+1)
7.EEEQTU
8.CERSTTU
9. - -
10. - - - -
11.CDEEGINO(+1)- DEEN
12.ACELNRSU(+1) -EORS(+ 4)
13.AACEILOS-AAILMRST (+1)
14.AEIORTTU(+ 2)
15.AEEENPRT(+ 1)-AEEMRT(+2)
16.EEIINRRT
17.ACILNSST - AERST(+ 8)

Verticalement :

1.AILNOSUV - AEFL(+ 1)
2.AACLLRSTU
3.ABCEOPUU
4.EIILLOTV - ACEEST(+2)
5.ELTUUUVX - AGINOR(+4)
6.AAELLMS - AAEINRRT (+2)
7.CEEEELNR
8.EHIIMQSTU- EENORST(+2)
9. -
10.AACEFITT
11.ACEEINTT - AADILORT
12.EEEMNRRU(+1) - AACEILRT(+ 6)
13.EEISSTU(+ 2) -EEMRS (+1)
14.EOSTU (+3)
15.ADEENRST (+2)- DEORRSU(+4)
16.EILNPRUV
17.ACEIMOSU - AEEIMNQU

LES CLASSEMENTS POUR LA SAISON 1985-1986

Répartition des joueurs en catégories

Sont classés en catégorie "nationale" les 30 premiers du trophée national 1985.

Sont classés en catégorie "promotion" les joueurs classés du 31ème au 60ème rang du trophée national 1985.

Sont classés en catégorie "régionale" les joueurs classés dès le 61ème rang du trophée national 1985.

Répartition des points

Les catégories faisant l'objet d'un classement indépendant, chaque joueur classé entre le 1er et le 25 rang de sa catégorie recevra respectivement des points selon l'échelle suivante :

rang	points	rang	points	rang	points
1er =	35	10ème =	16	19ème =	7
2ème	30	11ème	15	20ème	6
3ème	25	12ème	14	21ème	5
4ème	23	13ème	13	22ème	4
5ème	21	14ème	12	23ème	3
6ème	20	15ème	11	24ème	2
7ème	19	16ème	10	25ème	1
8ème	18	17ème	9		
9ème	17	18ème	8		

Classement général

Le classement général sera établi par catégorie sur la totalité des tournois homologués.
Les championnats suisses ne font pas partie du trophée national 1986.

POUR ETRE CLASSE, UN JOUEUR DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR ARBITRE UN TOURNOI (arbitre, calculateur, ramassage, etc...) QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE TOURNOIS AUXQUELS IL A PARTICIPE.

Promotion - relégation

A l'issue de la saison, seront relégués en catégorie inférieure les 5 derniers des catégories "nationale" et "promotion" au minimum, ainsi que tous les joueurs totalisant zéro point.

A l'issue de la saison, seront promus en catégorie supérieure les 5 premiers des catégories "promotion" et "régionale".

Admission dans les tournois

Les tournois seront, en principe, ouverts aux trois catégories, pour autant que la salle dont dispose le club organisateur n'impose pas un nombre trop limité de places. Dans ce cas uniquement, ledit club organisateur aurait la possibilité de limiter la participation à deux des trois catégories formées,déterminées par le comité F.S.Sc.

Etant donné le classement indépendant de chaque catégorie, même si à la fin de la saison le nombre de tournois n'est pas identique pour toutes les catégories, cela ne prétéritera aucun joueur.

Le présent règlement a été élaboré et approuvé en assemblée générale, le 9.11.1985.

CATEGORIE "NATIONALE"

Keim Véronique
Hepp Thierry
Falcoz Jean-Marc
Pittet Gisèle
Waltenspuhl Henri
Jeanneret Patrice
Berlie Jacques
Meichtry Michèle
Aymon Christiane
Rithner Camille
Sauteur Didier
Keim Marlyse
Blatter Roland
Gobet Jean-Pascal
Aymon Jean-Pierre
Humbert Sylvia
Struchen Suzanne
Dorsaz Danièle
Fournier Alain
Stettler Jeanine
Tharin Claude
Gobet Daisy
Roux Monique
Cossa Maurice
Spagnoli Monique
Rothenbuhler Yvonne
Budry Nathalie
Roux Christine
Udriot Annelyse
Perret Simone

CATEGORIE "PROMOTION"

Matthey Marcel
Strahm Françoise
Personeni Magda
Rieder Madeleine
Marcanti Nicole
Rey-Bellet Michel
Elia Lily-Marie
Duruz Carmen
Blatter Léonie
Kammacher Liliane
Bertrand Mireille
Jordi Roselyne
Fargette Jeanine
Rey Renée
Bel Nicole
Guillaume Jean-François
Stroot Natacha
Clément Colette
Luppi Dora
Roux Patricia
Tissot Madeleine
Jacquérioz Françoise
Lachat Josette
Kissling Marie-Josée
Roh Rosamunda
Hanselmann Marguerite
Péclard Jacqueline
Kaestli Raymonde
Favre Marie-Antoinette
Mossaz Annette

CATEGORIE "REGIONALE"

Tous les autres joueurs affiliés.

FESTIVAL DE VAL THORENS 1985

TOURNOI INDIVIDUEL manche 3

1	AQUPSGT				
2	PG+L?EUN	SQUAT	H/4	26	
3	CSSEAIR	EPAGNEUL	7/F	66	92
4	EEIHU?N	CRIASSE	N/2	83	175
5	EENOUTE	INHUMEE	1/I	90	265
6	O+MIOORT	ENQUETE	5/F	28	293
7	RO+LUXEE	OTOMIS	4/C	19	312
8	EOR+IRBE	LUXER	3/J	28	340
9	I+FVHEEO	OBERER	6/A	22	362
10	FIO+TDEC	EVOHE	A/4	36	398
11	ODCE+ZYM	TIF	O/8	24	422
12	MOYE+MVR	CODEZ	C/3	54	476
13	EOMMRU+A	YIN	G/3	22	498
14	RVEMMO+E	AY	F/3	16	514
15	MMEEVO+B	ENQUETERA	5/F	16	530
16	BOV+UIOR	GEMME	I/7	12	542
17	OU+STEAL	VROMBI	10/F	26	568
18	LISARSO	LOUATES	12/D	75	643
19	INPLTWN	SALOIRS	13/I	79	722
20	PLNTI+NA	WON	L/12	24	746
21	N+IKAJDA	PILANT	C/9	30	776
22	AN+ADFG	TADJIK	14/C	39	815
		FADA	15/G	62	877

1.-	DUGUET Michel	877
2.-	BLOCH Bruno	874
	PLUVEN Frank	874
4.-	ROQUES Didier	869

FESTIVAL DE VAL THORENS 1985

TOURNOI INDIVIDUEL manche 4

1	AEEOYVZ				
2	AE+ODMXT	VOYEZ	H/8	72	
3	MOD+ALPS	TAXEZ	12/D	46	118
4	PLO+UIBR	DAMES	G/9	29	147
5	BLI+ECFS	POURVOYEZ	H/4	35	182
6	CLS+?IEL	BIEF	11/B	30	212
7	AUUCTTQ	VACILLES	8/H	89	301
8	-AEIIODM	QUEUTAT	N/6	32	333
9	AUILRST	AMIBOIDE	B/8	78	411
10	AEOCBPT	RUTILAIS	K/5	82	492
11	B+OERSGR	ECOPAT	A/3	45	538
12	OR+UERNN	GERBES	15/A	36	574
13	OUNNR+SN	REPOURV...	H/2	34	608
14	NOURN+IW	ANS	I/8	20	628
15	OUINNR+I	WU	6/J	31	659
16	NNIOU+IS	RIS	13/E	20	579
17	EUFKMNT	URINIONS	2/G	70	649
18	KMT+AEHV	NEUF	1/L	31	680
19	HMTV+EGN	CAKE	4/A	30	710
20	HMGNV+EL	TEK	C/2	24	734
21	GLNV+AJ?	HEM	5/M	22	756
22	JG+ADHNR	NAVAL	O/11	29	785
23	JG+OEEEL	HADRON	5/D	25	810
24	GELEO	JE	4/L	23	933
		GEOLE	M/11	19	952

1.-	DUGUET Michel	944
2.-	MOLLARD Herve	939
3.-	BLOCH Bruno	938

XIV EMES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SCRABBLE FRANCOPHONE

BRUXELLES

du 31 octobre au 3 novembre 1985

TOURNOI OPEN - 3e manche

1.	NNWAGEL			
2.	NW+PAZO?	H4	16	GLANE
3.	OPW+DYUF	6D	33	MAZ(C)A
4.	FUPW+AEU	5C	34	YOD
5.	AEFUW+MH	C3	28	PUY
6.	AEFUW+LR	4B	22	HUM
7.	W+OOSLER	A4	39	REFLUA
8.	EOR+TJEI	10A	25	SLOW
9.	IO+SRUIE	9G	28	REJET
10.	I+TNNEEL	K5	28	ROUITES
11.	EETIAXO	11G	58	ENLISENT
12.	AEEQT+AS	10F	34	XI
13.	AEE+ETSB	12D	26	OATS
14.	DITUAR?	M7	74	ABSENTEE
15.	MNEIURC	15G	84	TRADUI(S)
16.	CIU+UEHO	8J	35	NIMBER
17.	CIOU+FPR	N13	29	HUE
18.	F+TVEEBO	N2	36	CROUPIE
19.	BF+AAIIM	L1	26	VOTEE
20.	ABIM+SNA	O1	24	FIA
21.	AABIMN+K	15G	27	TRADUI(S)ES
22.	ABN+IDCV	J2	37	KAMI
23.	ABD+OLSE	E11	20	VAINC
24.	BDLO+G	9G	33	REJETASSE
		14B	24	BLOND

			820	
			===	

TOURNOI OPEN - 4e manche

1.	EEEMNPQ			
2.	PQ+AOOSU	H4	16	MENEL
3.	O+MMRTUX	5C	32	OPAQUES
4.	MOT+DDEH	7E	27	RUMEX
5.	DDHM+ABE	I5	19	SEXTO
6.	ADM+AIIO	C1	22	HEBDO
7.	AENORRU	3H	79	AMODIAI
8.	NR+EISTV	1C	30	HOUERA
9.	AEGILLR	N2	76	VITIRINES
10.	AG+NOURT	8H	27	ETRILLE E
11.	R+ALEOS?	8A	31	NOUGAT
12.	AEEILNT	K5	78	AR●I(D)EES
13.	CEEGSTV	D8	70	GELATINE
14.	EGVT+SU?	1A	42	ECHOUERAS
15.	CEDLNSY	15D	83	ETUV(A)GES
16.	BFIJLNT	B7	98	CONDYLES
17.	FILNT+FH	J2	28	JOB
18.	FH/IKRUW	13A	28	LENITIF
19.	FHRU+APZ	L2	46	KIWI
20.	FPRZ+AI	14J	29	HUA
21.	AFP	M13	31	RIZ
		O1	20	FA

			912	
			===	

Vous m'en voyez Charmey !

FRIBOURG

Branle-bas de combat ... Cadencé pas ...

A mon top touche pas ... Et tout le tra-la-la.

L'Niquille dans tous ses états !

.... Z'auriez dû voir ça !

Samedi 23 novembre, 14 Fribourgeoises escortées de leurs 4 Fribourgeois s'étaient donné rendez-vous dans la Mecque gruérienne du ski pour y disputer leur traditionnel championnat cantonal.
Le président du club local avait fait les choses "propres en ordre" afin que SA manifestation soit une réussite.
Les arbitres, pour la circonstance, étaient valaisans; il s'agissait de la télégéniquement souriante Christiane, de son cher et tendre Jean-Pierre et Camille, le Montheysan de service.

Première partie (1021 points)

5 scrabbles dont 1 nonuple à 185 pts, voilà les piments de ce premier plat du jour, accompagné d'un départ en fanfare, d'une paire de solos et de quelques duos, sans oublier bien sûr, une bonne ration d'inévitables zéros. Mis en appétit, Didier Sauteur s'adjuge l'initiale addition, laissant à sa plus proche voisine, Christine Bays, quelques miettes, 18 en l'occurence. Roseline Jordi en a 30, tandis que Jeanine Jacquat 46. Les autres, hélas écoeurés par lesdits piments avaient de la peine à digérer semblable mets.

Seconde partie (826 pts)

3 scrabbles (dont 2 avec joker) panachaient une agape débordante de sueurs; plus de la moitié des coups étaient "scrabblables", mais juste bons à effrayer les convives. Roseline Jordi quittait la table en premier avec une vingtaine de points d'avance sur Jeanine Jacquat, une quarantaine sur Christine Bays et une cinquantaine sur Jean-Pascal Gobet; Didier, quant à lui, "s'emmêlait les pinceaux" et rétrogradait quelque peu !

Dernière partie (20 h - 23 h 15)

La plus sympa, la plus récréative, la plus marrante, c'est bien sûr la dernière séance; c'est celle où l'on rigole, où l'on se paie une pinte de bon sang, où l'on est tous, arbitres et joueurs, à la même table; fini de se triturer les méninges, laissons agir les fins palais....

Classement final (top 1847 pts)

1.	Roseline Jordi	1615	10.	Madeleine Brasey	1305
2.	Christine Bays	1589	11.	Francis Niquille	1297
	Didier Sauteur	1589	12.	Dominique Telley	1291
4.	Jeanine Jacquat	1578	13.	Patricia Rey	1280
5.	Daisy Gobet	1490	14.	Georges Duruz	1264
6.	Jean-Pascal Gobet	1445	15.	Josiane Gagnaux	1233
7.	Carmen Duruz	1415	16.	Malou Beaud	1208
8.	Francine Niquille	1390	17.	Monique Rime	1187
9.	Michèle Thurler	1340	18.	Emilie Mollard	1028

C'était une sympathique journée ...
Si on me le demande, je reviendrai, don tché pâ ... Miellac

Classement du Championnat cantonal neuchâtelois 1985

Rang	Nom et prénom	1or 972	1or 830	Cumul 1802	Club
1	JEANNERET Patrice	865	792	1657	Areuse-Fleurier
2	COSSA Maurice	817	777	1594	La Chaux-de-Fonds
3	STRAHM Françoise	815	752	1567	Areuse-Fleurier
4	KISSLING Marie-Josée	788	778	1566	Boudry
5	CHAPATTE Christian	839	712	1551	La Chaux-de-Fonds
6	PELLATON Françoise	851	693	1544	Neuchâtel
7	JEANNERET Janine	816	726	1542	Boudry
8	THARIN Claude	807	734	1541	Areuse-Fleurier
9	GOBBO Germaine	826	676	1502	Boudry
10	CLEMENT Colette	773	719	1492	La Chaux-de-Fonds
11	MONNAT Jean-Louis	769	719	1488	La Chaux-de-Fonds
12	JOLY François	701	782	1483	La Chaux-de-Fonds
13	MATTHEY Marcel	755	716	1471	La Chaux-de-Fonds
14	KISSLING Daniel	760	674	1434	Boudry
15	MELLANA Rose	715	682	1397	Neuchâtel
16	CHAPATTE Michel	822	546	1368	La Chaux-de-Fonds
17	GROGG Josiane	716	610	1326	Areuse-Fleurier
18	BOILLAT Silvia	690	604	1294	La Chaux-de-Fonds
19	JEANNOTTAT Gaby	710	564	1274	Neuchâtel
20	UEBERSAX Yvette	709	562	1271	Neuchâtel
21	MAUERHOFER Eliane	711	542	1253	Neuchâtel
22	COLIN Andrée	696	555	1251	Neuchâtel
23	SCHWAAR Anita	689	528	1217	La Chaux-de-Fonds
24	BALTENSPERGER Fernande	658	531	1189	Boudry
25	STEINER Suzanne	667	513	1180	La Chaux-de-Fonds
26	GIROD Marc	668	507	1175	Neuchâtel
27	ROULIN Janine	596	556	1152	Boudry
28	JACOT Colette	559	589	1148	La Chaux-de-Fonds
29	THOMI Jaqueline	502	638	1140	La Chaux-de-Fonds
30	BERSET Gertrude	651	483	1134	La Chaux-de-Fonds
31	SCHEIDEGGER Liliane	624	504	1128	La Chaux-de-Fonds
32	MANTEL Alice	637	490	1127	Neuchâtel
33	JEANNERET Pierre	576	544	1120	Areuse-Fleurier
34	THARIN Gladys (junior)	577	536	1113	Areuse-Fleurier
35	PERROUD Marcelle	604	494	1098	Neuchâtel
36	MOSIMANN Marie-Thérèse	575	510	1085	Boudry
37	ROMY Pierrette	534	539	1073	Areuse-Fleurier
38	JEANNERET Jeanine	465	598	1063	Areuse-Fleurier
39	STEINMANN Nelly	563	492	1055	Areuse-Fleurier
40	MATTHEY Betty	477	535	1012	La Chaux-de-Fonds
41	BAUDOIS Nelly	495	496	991	Boudry
42	HENRY Marie-Louise	552	436	988	Neuchâtel
43	WEISS Dina	471	492	963	Neuchâtel
44	STAMM Maguy	456	469	925	Boudry
45	MAURER Nicolas (junior)	472	442	914	Areuse-Fleurier

NEUCHATEL

Solos : PELLATON Françoise Neuchâtel (aubère)
MONNAT Jean-Louis La Chaux-de-Fonds (teutonne)
THARIN Claude Areuse-Fleurier (seringat)

27.10.1985/mm

Classement par équipe du Championnat cantonal neuchâtelois 1985

Résultats des 5 meilleurs joueurs de chaque club :

La Chaux-de-Fonds		Boudry		Areuse-Fleurier		Neuchâtel	
COSSA Maurice	1594	KISSLING Marie-Josée	1566	JEANNERET Patrice	1657	PELLATON Françoise	1544
CHAPATTE Christian	1551	JEANNERET Janine	1542	STRAHM Françoise	1567	MELLANA Rose	1397
CLEMENT Colette	1492	GOBBO Germaine	1502	THARIN Claude	1541	JEANNOTTAT Gaby	1274
MONNAT Jean-Louis	1488	KISSLING Daniel	1434	GROGG Josiane	1326	UEBERSAX Yvette	1271
JOLY François	1483	BALTENSPERGER Fern.	1189	JEANNERET Pierre	1120	MAUERHOFER Eliane	1253
1	7608	2	7233	3	7211	4	6739

Nombre de scrabbleurs

La Chaux-de-Fonds	15
Neuchâtel	11
Areuse-Fleurier	10
Boudry	9
	45

Merci à l'équipe de Fribourg pour son arbitrage impeccable.

27.10.1985/mm

Championnat de France des non-classés — 24.11.85

N°	Tirage	Solution	Réf	Pts
1.	S O T T T I U			
2.	O + J T D I W M	TUTTIS	H 4	14
3.	- T I I F E R H	JUDO	5 G	12
4.	T I F + E B ? C	HIER	6 J	28
5.	E E U U K N S	BIFTEC(K)S	9 A	68
6.	E E N U U + N ?	KSI	K 4	50
7.	O O O X N N E	ENU(Q)UENT	D 2	66
8.	- A N N V M G E	NOIX	B 7	33
9.	N V G + E O P U	MENA	L 1	36
10.	N O V + A A O R	GUEPE	2 J	24
11.	- A E S S M T R	NOVERA	2 A	22
12.	- E E H Q D I T	ASTERS	O 1	30
13.	D I E T Q + M Z	EH	1 A	26
14.	Q D I T + R Y A	MUEZ	6 C	34
15.	Q I T A + O R I	DRY	1 F	42
16.	Q O R + A D W I	FIAIT	C 9	27
17.	Q W D I O + N L	VAR	C 2	18
18.	I D Q + U O V R	CLOWN	F 9	18
19.	D I Q U + A I U	VOIR	12 A	22
20.	I + B S E E E C	EDUQUAI	L 6	32
21.	B C E E + A L E	EPIS	M 1	31
22.	E E + S L L E M	CABLE	K11	28
23.	L + F I A A O E	SEMELLE	14 F	31
24.	A I O L + L P G	FAME	H12	36
		LOUPAI	8 J	24
				===
Arbitre Francine (partie pré-tirée)				752

0. 44 joueurs étaient présents à Annecy pour ce premier tournoi 86 du Championnat de France. Des joueurs venus d'Annecy, d'Aix, de Chambéry, de Thonon,..., et d'Annemasse (/Genève): Alain, Josette, Jacqueline, Monique, Yvonne, Rosine, Solange, Gabriel, Jeannine, Gaby, Jacky, Gisèle, Annette, Denise, Garen, avec Francine et Cécile à la table d'arbitrage. Ceux qui voulaient se qualifier pour le prochain tour devaient se trouver dans le premier tiers du classement de la région Dauphiné-Savoie, mais on espérait tous ne pas faire un résultat trop ridicule, c'est déjà ça.

1. Ca commence bien! TUTTI, ensemble des instruments de l'orchestre (par oppos. au SOLISTE), peut donc se mettre au pluriel. Une majorité de 12 pts, bien sûr, TOITS, STOUT (bière anglaise) ou même TOUTS, mais oui.
2. Ou JOUIT. 12 pts, de mieux en mieux. Au moins, on reste dans la course.
3. Un coup de routine. Les lecteurs du commentaire 13 de la partie 43 savent si on peut mettre un S à HIER ou pas.
4. Et c'est la douche froide pour presque tout le monde. ?=J pour BIJECTIF n'est guère plus visible. Joli!
5. JUDO peut prendre un -S, ce qui permettait(S)IC au coup précédent pour 32 pts. Autre rallonge pour une autre occasion: JUDOKA.
6. Un 2ème scrabble difficile: il fallait connaître le verbe s'ENUQUER (en Suisse, se briser la nuque), et penser à ?=Q en présence de ces deux U.
7. Ou NIXE, B8.
8. Ou GENA.
9. Un point de moins avec VET en 6F.
10. Ce sera dur de rattraper son retard si on a les deux scrabbles précédents en moins.
11. Ou ASTRES. Pas de scrabble sec ("masters" n'est pas bon) et METRASSE en N1, du verbe METRER, vaut hélas un zéro, vous voyez pourquoi. Notons au passage MAESTROS sur un O et des HAMSTERS mignons sur un H.
12. Pour les distraits, HIE en 1F, 23 pts.
13. Du verbe MUER. Le verbe MOUVOIR donne MOUVEZ au présent.
14. Toujours pour les distraits: RAY, 38 pts.
15. Et encore pour les distraits - ils étaient nombreux! - 9 pts de perdus si on s'arrêtait à FIAT.
16. Et ça fait un moment qu'on traîne notre Q.
17. Coq, 4 pts de moins.
18. QUI fait 18 pts, alors que le tentant "quid" fait zéro
19. Y en a un qui a vu le verbe s'énuquer mais qui n'a pas pensé à ce verbe éduquer.
20. Un endroit qu'il ne fallait pas oublier depuis le 10ème coup. Il y avait 27 pts avec VICE, A12 ou CUBES, 8K.
21. 1 pt de moins avec CUBEE, évaluée en unités cubiques.
22. Scrabble sec SEMELLE non jouable, à notre grand désespoir, et qui vaut 27 pts en 15H. Les tentatives pour un nonuple valent un zéro, les seuls 8-lettres possibles sont +F: FEMELLES, +I: MIELLEES et +S: SEMELLES.
23. FAME,E, adj, de l'expression mal famé, ou MALFAME,E.
24. A ne pas louper, et tant pis pour GOUPILLA.

"JOKER-SCRABBLE A TIROIR"

Principe du jeu :

Vous devez jouer une véritable partie de JOKER-SCRABBLE. Chaque main comporte un joker plus 6 lettres provenant du tirage imposé. En posant votre meilleur mot vous remplacez sur la grille le joker par la lettre qu'il représente, ce qui libère le joker pour le coup suivant. Afin de respecter au maximum l'ordre préétabli, vous choisissez cette lettre de remplacement au plus près dans le tirage.
Exemple : Si vous estimez que le joker représente la lettre E, vous choisissez pour ce remplacement le premier E dans la suite des lettre du tirage imposé.
Quand la substitution devient impossible, vous laissez le 1er joker en place et vous jouez avec le second. Au moment où le second joker ne peut être remplacé, la partie joker redevient une partie duplicate normale. Lorsque vous n'utilisez qu'une partie du tirage, vous complétez la main à 6 lettres plus un joker. La main ne peut comporter deux jokers même si vous avez encore un joker dans le reliquat. Vous devez réaliser à chaque coup le mot le plus cher possible et lorsque vous aurez plusieurs mots d'égale valeur vous choisirez la solution permettant de maximiser les scores des coups suivants. Il s'agit donc de tenir le top le plus longtemps possible sans qu'aucun coup ne puisse être amélioré. Le Y et les jokers seront à votre gré voyelles ou consonnes. En cas de rejet les 6 lettres (exceptionnellement 7) seront placées dans l'ordre alphabétique à la fin du tirage imposé et seront réutilisées ultérieurement.
Le jeu se joue selon le règlement en vigueur pour 1986.
La partie se poursuit jusqu'au moment où toutes les lettres ont été tirées et placées sur votre grille, qu'il n'est plus possible d'en placer ou que le reliquat est constitué exclusivement par des consonnes ou des voyelles conformément au R.I. 1.3.12 .
Le vocabulaire 1986 est autorisé.

Tirage imposé (100 lettres après mise à l'écart des deux jokers)

M I O A L N S R O P X E S E D U L I E M I N P E A J V B A I L L E F Z T A G R S N S

N R K T N E A R T U E E E L E C N A F E I Y S U E H T A T U I Q S A R E D R I E G U

W O E T I D M O U H A B C O V O

Condition de participation : ouvert à toutes les personnes abonnées à Scrabblophile.

Pour vos réponses : Veuillez utiliser la feuille intitulée "Scrabble à tiroir" située en fin de journal. N'oubliez pas d'entourer à chaque fois la lettre que le joker représente.
Ne remplissez pas votre feuille-réponse au crayon. D'avance merci.

Délai du concours : 30 janvier 1986.

Adresse de retour : Renée REY - Case postale 62 - 1870 MONTHEY

Bonne chance à tous et joyeuses fêtes de fin d'année.

Qu'en 1986, vous soyez tous ex aequo au joker-scrabble à tiroir !

Prix : un ouvrage de Scrabble
Un tirage au sort départagera les éventuels ex aequo !



Pour vous mettre dans l'ambiance, jouez la partie joker-scrabble proposée dans ce journal.

solutions

****

PENTASCRABBLE 35 p. 5

1.	OPTEREZ	H 6	106 pts
2.	CHEMINOT	6 B	72
3.	FILETAGE	11 C	98
4.	MICROFILM	F 5	74
5.	BINAURALE	G 4	99
			449 pts au total

CHERCHEZ-VITE p.5

HYDNE	CLAVAIRE	TRUFFES	
AMANITE	POLYPORE	MORILLE	tous des champignons !
AGARICS	PLEUROTE	PEZIZE	

MOTS CROISES p. 18

Horizontalement

1. MOMIE — FOND. 2. OBEISSANTE. 3. MET — ANDES. 4. ELARGI. 5. NI — GITAN. 6. TSIGANE — VE. 7. AQUARELLES. 8. NULLES — ART. 9. EEE — LOTO. 10. ES — REUSSIR.

Verticalement

1. MOMENTANEE. 2. OBELISQUES. 3. META — IULE. 4. REGAL. 5. ES — ARENE. 6. SAIGNES. 7. FAN — IEL — LS. 8. ON-DIT — LAOS. 9. NTE — AVERTI. 10. DES — NESTOR.

INFORMATIONS : CLUBS

BONCOURT

Un nouveau club s'est ouvert à Boncourt (Jura) . Il se réunit le MERCREDI soir à 20 heures - SALLE DE LA MAIRIE -
Présidente : Mme Yvonne WEISSBRODT -
Mont-Renaud, 13 - 2926 BONCOURT -

Bonne chance et longue vie à ce nouveau club !

VOUVRY

Jour changé : JEUDI SOIR 20 h. Café de la Tour -

INTERCLUBS

Veuillez vous inscrire auprès de la Fédération Suisse, si vous désirez jouer les interclubs 1986. Dernier délai : 20 JANVIER

pour mémoire

Quatre verbes en EYER avec conjugaison régulière :

CAPEYER - FASEYER - LANGUEYER - GRASSEYER -



COUPES SPORTIVES CHALLENGES



ETAINS

Jolinox s.a.

Borde 12 Lausanne
Tél. 021/ 38 38 02



GARAGE DE MONTHEY SA

V·A·G

Audi

Route de Collombey 55
Tél. 71 73 13
1870 Monthey

Réparations toutes marques



TONY PEINTURE

Tous travaux
de peinture
papiers peints
rustique

Devis gratuits

Rue Closillon 19
1870 MONTHEY
Tél. (025) 71 83 63

CONCOURS "SCRABBLE A TIROIR"

Nom et prénom ..... Club .....

Grille-concours du mois de .....

Coup	Tirage	Mot trouvé	Place	Pts	Cumul

A retourner à : Renée Rey, case postale 62, CH 1870 Monthey.

IMPRIMERIE
POT

IMPRIMÉS OFFSET
PHOTOCOPIES EN SÉRIES
DUPPLICATION AUTOMATIQUE

Imprimerie Raymond POT
Av. Communes-Réunies 78 Case postale 250
1212 Grand-Lancy/Genève (022) 94 36 77

LISTE DES CLUBS SUISSES

SCRABBLE-CLUB	PRESIDENCE		SALLE DE JEU	JOUR	HEURE
CAROUGE	Rothenbuhler Yvonne Vibert 14 1227 CAROUGE	(022) 42.73.64	Salle polyv. Charmettes 3 Alex. Gavard 29 (pompiers) Carouge	Jeudi Mercredi	20 H 00 14 H 00
LANCY	Kammacher Liliane Champs-des-Noyers 2 1212 GRAND-LANCY	(022) 94.06.88	Salle des Aînés, Rte Gd-Lancy 62 (annexe salle com.) Grand-Lancy	Vendredi	13 H 45
ONEX (S.O.C.)	Pittet Gisèle Gros Chêne 33b 1213 ONEX	(022) 92,95.55	Av. Grandes-Communes 68 Onex	Mardi Vendredi	14 H 00 20 H 15
SERVETTE	Budry Nathalie Ch. Crota 18 1295 MIES	(022) 55.22.27 le soir	Rue Hoffmann 8 1202 Genève	Mercredi	20 H 15
CHARMEY	Niquille Francis Le Lidderey 1637 CHARMEY	(029) 7.18.10	Restaurant du Parc (1er étage) Charmey	Mardi	20 H 00
FRIBOURG	Gobet Jean-Pascal Veveyse 24 1700 FRIBOURG	(037) 24.57.34	Café Chemins de fer,Arsenaux 34 Local de vote, Ecole Vignettaz Fribourg	Lundi Jeudi	14 H 00 20 H 00
BASSECOURT	Frund Lucette Ch. Primevères 6 2854 BASSECOURT	(066) 56.76.62	Hôtel de la Croix-Blanche (1er étage) Bassecourt	Lundi	20 H 15
AREUSE-FLEURIER	Jeanneret Patrice Bussan 2114 FLEURIER	(038) 61.24.64	Salle du Conseil Général Fleurier	Mardi	20 H 00
BOUDRY	Kissling Marie-Josée Ph.-Suchard 30 2017 BOUDRY	(038) 42.40.21	Hôtel de l'Areuse Boudry	Mercredi	20 H 00
LA CHAUX-DE-FONDS	Matthey Marcel Numa-Droz 77 2300 LA CHAUX-DE-FONDS	(039)23.05.92	Maison du Peuple Serre 68 La Chaux-de-Fonds	Mardi	20 H 00
NEUCHATEL	Muhlheim Denise Longschamps 42 2068 HAUTERIVE	(038) 33.52.63	Cercle National Neuchâtel	Mardi	20 H 00
LEMAN-PULLY	Roux Christine Av. de la Gare 42 1003 LAUSANNE	(021) 20.83.71 le soir	Collège Arnold Reymond Av. de Lavaux 41 Pully	Mercredi	20 H 00
LE SENTIER	Meylan Thérèse Levant 6 1347 LE SENTIER	(021) 85.52.53	Buffet de la Gare Le Sentier	Jeudi	20 H 00
RIVIERA	Struchen Suzanne Av. Sully 68 1814 LA TOUR-DE-PEILZ	(021) 54.56.21	Café du Littoral Hôtel Comte La Tour-de-Peilz	Mercredi Jeudi	14 H 15 20 H 00
MARTIGNY	Curchod Constance Vorziers 17 1920 MARTIGNY	(026) 2.52.08	Hôtel du Grand Quai Martigny	Mardi	20 H 00
MONTHEY	Rithner Camille Rte du Chili 27 1870 MONTHEY	(025) 71.38.71	Café de la Promenade Monthey	Mardi	20 H 00
SION-SCRABBLE	Marcanti Nicole Cotzette 8 1950 SION	(027) 23.58.84	Foyer pour Tous Av. Pratifori Sion	Mardi	19 H 45
VOUVRY	Muster Yvan Beffeux 1891 VIONNAZ	(025) 81.18.55	Café du Chamois Café de la Tour Vouvry	Mardi Lundi	20 H 00 13 H 45

J.A. 1212 GRAND-LANCY 1

Retour à Liliane KAMMACHER
Ch. Champ-des-Noyers 2
1212 Grand-Lancy

vos meilleures armes... et arbitres
les "Pialat"

Ils vous assurent l'exactitude et l'exhaustivité du classement "logique" dû à l'ordinateur dans le relevé de tout le vocabulaire admis au Petit Larousse, source de référence officielle de la F.I.S.F.

Ils sont les meilleurs outils d'entraînement pour améliorer vos performances.

Ils sont les arbitres à consulter pour trancher sur les cas délicats ou litigieux.



LAROUSSE DU SCRABBLE® dictionnaire des jeux de lettres

Toutes les combinaisons possibles, de 2 à 8 lettres. Avec les "pages roses" de commentaires et jurisprudence.
Un volume cartonné (13 x 19 cm) ou broché (12,5 x 17,5 cm), 880 pages.

GRAND DICTIONNAIRE DU SCRABBLE® 7 + 1

Tous les tirages de 7 lettres qui permettent de réaliser des scrabbles de 7 lettres, ou de 8 lettres avec une lettre d'appui déjà posée.
Un volume broché (15 x 20,5 cm), 928 pages.

LAROUSSE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LAROUSSE (SUISSE) S.A., C.P. 502 1211 GENÈVE 6.